



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 49956

Texte de la question

M. Nicolas Bays appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'annonce récente du groupe Auchan. Il est tout à fait anormal tant sur le plan moral que réglementaire qu'un groupe s'appêtant à toucher 120 millions d'euros au titre du crédit d'impôt compétitivité emploi pour 2013 et 2014 annonce non seulement qu'il prévoit de supprimer 300 postes en trois ans (embauche de 500 employés mais suppression de 800 postes de cadres et agents de maîtrise dans les années à venir) mais licencie également dans la même semaine pour faute grave une salariée étudiante au motif qu'elle aurait fait bénéficier sa mère de 3 euros de réduction grâce à sa carte de collaborateur. Aussi, Il lui demande quelles mesures il envisage pour mettre un terme à ce genre d'attitude pour le moins scandaleuse.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Bays](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49956

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1528

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)